



Sécurité routière

Aperçu

La Sécurité routière de la GRC est présente dans huit provinces et trois territoires (à l'exception du Québec et de l'Ontario) dont, à Ottawa, une section responsable des routes fédérales dans la Région de la capitale nationale (RCN).

Chaque province et territoire où la GRC offre des services de police à contrat compte un coordonnateur de la sécurité routière, responsable du programme divisionnaire de la Sécurité routière. Ces coordonnateurs doivent amener le programme à réduire le nombre d'accidents automobiles et à motiver les citoyens à respecter volontairement le code de la route.

Les sections de la sécurité routière sont situées en divers endroits stratégiques du territoire de compétence de la GRC. L'emplacement de leurs agents dépend des besoins stratégiques, dictés par le débit et la densité de la circulation, la fréquence des collisions et le nombre de véhicules immatriculés.

Les infractions au code de la route sont souvent la cause d'accidents qui entraînent des dommages matériels et des blessures parfois mortelles. C'est pourquoi il est aussi important pour la Sécurité routière d'encourager les automobilistes à conduire prudemment et à toujours respecter le code de la route.

Port de la ceinture de sécurité

Le moyen le plus efficace de sauver une vie ou d'éviter des blessures graves est de veiller à ce que tous les occupants d'un véhicule bouclent leur ceinture de sécurité.

Quoique la plupart des Canadiens portent leur ceinture, ceux qui ne le font pas accroissent considérablement le nombre des décès sur les routes. Les 10 % qui ne portent pas leur ceinture de sécurité comptent pour 40 % des accidents mortels. Sauvez une vie, bouclez votre ceinture.

Conduite avec facultés affaiblies

La conduite avec facultés affaiblies est le problème qui fait le plus de ravages sur les routes aujourd'hui.

Dans une étude nationale effectuée par Transports Canada sur le comportement des conducteurs tard le soir et tôt le matin, du jeudi au dimanche, on a constaté que 3 % des personnes qui roulaient la nuit conduisaient avec des facultés affaiblies. Selon les rapports du coroner, 33 % des accidents automobiles mortels sont attribuables à la conduite avec facultés affaiblies.

Afin de s'assurer que ces accidents font l'objet d'enquêtes minutieuses, la GRC dispose d'enquêteurs, d'analystes et de spécialistes en reconstitution. Formés à l'université ou au Collège

En Bref

- Au Canada, 90 % des occupants des véhicules portent leur ceinture de sécurité. Les 10 % qui ne le font pas représentent 40 % des personnes tuées sur les routes.
- Selon les rapports du coroner, 33 % des accidents automobiles mortels sont attribuables à la conduite avec facultés affaiblies.
- Les efforts de la Sécurité routière concourent au but du Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé, à savoir avoir les routes les plus sûres du monde d'ici 2010.
- Quelque 1 200 membres réguliers de la GRC sont affectés à la Sécurité routière de façon permanente.

GRC



GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Sécurité routière

canadien de police, ces policiers sont en mesure d'analyser et de reconstituer les accidents dans les moindres détails. Leurs rapports font partie intégrante des analyses visant à établir les causes des accidents.

La GRC est déterminée à améliorer la sécurité publique sur les routes qu'elle patrouille et encourage les automobilistes à en faire autant. La prudence sur la route permet de réduire le risque de décès et de blessures infligées aux autres ou à soi-même. Pour toute autre information, veuillez consulter le site :

www.rcmp-grc.gc.ca



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Canada